

Les organisations d'économie sociale peuvent-elles participer à la régulation économique ?

par Danièle Demoustier*

Alors que s'expriment de plus en plus ouvertement des critiques envers l'économie libérale capitaliste (1) qui se financiarise au profit des actionnaires, il est important de promouvoir les différentes organisations qui, tout au long de l'histoire et dans le monde entier, cherchent à mieux répondre aux besoins sociaux collectifs. Ces « entreprises collectives », constituées sur des bases démocratiques et solidaires, tentent de combattre ou d'atténuer la sélectivité imposée par les logiques de marchandisation, de concurrence et de rentabilité, qui marginalisent des groupes sociaux, des activités et des territoires, en ne retenant que les plus dynamiques et productifs.

Dans une longue tradition d'économie sociale dont les principes actuels (2) datent du XIX^{ème} siècle avec l'implantation du capitalisme, et dont les formes ont évolué avec les mutations de l'environnement, des groupes de personnes se sont mobilisées à la fois pour organiser des activités et pour exprimer la volonté de maîtriser collectivement l'activité économique (3). Ainsi ces organisations ont toujours porté plusieurs projets : défense de groupes sociaux et d'activités menacés par les restructurations du capitalisme ; expérimentation et gestion de production de biens et services ; transformation des rapports sociaux pour introduire plus de démocratie et de solidarité. Ces projets se retrouvent à des degrés divers selon les périodes et les organisations.

Aujourd'hui, les organisations plus anciennes, qui se sont identifiées dans l'économie sociale, sont interrogées dans leur capacité de maintenir leurs projets dans les mutations socio-économiques en cours, alors que les organisations émergentes, que l'on qualifie d'« économie solidaire », sont questionnées sur leur capacité à participer à un réel développement socio-économique.

A défaut de constituer un véritable projet de socialisation de l'économie, à l'instar de l'« Organisation du travail » de L. Blanc en 1839 repris par les ouvriers de 1848

* Maître de conférences en économie à l'IEP de Grenoble, responsable de l'ESEAC (Equipe de Socio-Economie Associative et Coopérative).

(1) Critiques qui confondent malheureusement souvent l'économie comme production des conditions d'existence, et l'économicisme qui fait de la rationalité économique en terme de calcul coûts/avantages financiers le moteur de tous les comportements et de toutes les politiques. Cf. *L'horreur économique* de V. Forrester, *L'économie contre la société* de Perret et Roustang...

(2) Dont les célèbres « réserves impartageables » et les principes coopératifs affirmés par les tisserands coopérateurs de Rochdale, plusieurs années après le Commerce véridique et social.

(3) Ce qui a fait dire à G. Fauquet que « la coopération est fille de la nécessité et de l'esprit d'association des classes laborieuses » (in *Le secteur coopératif*, PUF, Paris, 1942).

réclamant « le droit au travail par le droit à l'association », ces organisations d'économie sociale et solidaire peuvent-elles jouer un rôle de régulation (d'influence sur les règles du jeu) dans le système socio-économique ? Ou contribuent-elles, sous un couvert participatif, à la segmentation et à la déréglementation des relations économiques ?

des formes volontaires de solidarités économiques

Il serait totalement réducteur de limiter la solidarité économique à ses formes volontaires organisées : malgré ses transformations, la famille n'a pas perdu son rôle redistributif (4) ; malgré l'anomie des grands ensembles et de la circulation automobile, les solidarités de voisinage ou de copinage subsistent ; malgré la mobilité et la concurrence, les solidarités professionnelles sont toujours possible ; et malgré de fortes remises en cause, les solidarités obligatoires (par les cotisations sociales et les impôts) conservent leurs rôles indispensables.

Mais il est clair que l'essor des solidarités volontaires organisées provient en partie de la transformation des autres formes de solidarité et des nouveaux besoins et aspirations de la société, qui cherche à la fois plus de sécurité et plus de responsabilité. En prolongement, en substitution ou en complémentarité des autres types de solidarité, ceux relevant de l'économie solidaire et de l'économie sociale apportent des réponses de dimensions différentes :

■ L'économie solidaire - promue par des sociologues (5), politologues (6), et philosophes (7) - regroupe les activités économiques qui se veulent « encadrées » dans les liens sociaux de proximité (du SEL à la petite économie associative locale, du commerce « équitable » au financement solidaire), pour lutter contre l'anomie sociale et renforcer la cohésion sociale. L'analyse de son émergence s'appuie sur la crise du fordisme (extension de l'accès aux bénéfices du salariat par le développement des entreprises, sans visée de redistribution égalitaire) et de du *welfare state* (rôle déterminant de l'Etat pour le bien-être de tous) et sur la mobilisation de la société civile. Elle critique la « banalisation » de l'économie sociale accusée d'être incapable de prendre en charge les nouvelles formes d'exclusion socio-économique.

■ L'approche en terme d'économie sociale (8), promue par des mouvements à travers le CNLAMCA (9), des sociologues (10) et des économistes (11), s'axe davantage sur la reconnaissance d'entreprises collectives et démocratiques (associations gestionnaires d'établissements ou de services, mutuelles et coopératives) dont les formes de solidarité plus abstraites, et de démocratie représentative, paraissent aujourd'hui plus anonymes. Nées dans les années de croissance industrielle, ces organisations ont permis aux classes populaires pauvres du début du siècle (ouvriers et paysans) d'accéder à une certaine promotion sociale (grâce à l'éducation populaire, l'éducation coopérative, la formation professionnelle...) et à un certain confort économique (par l'accès aux biens, au crédit, aux loisirs...). La concentration verticale, efficace dans une optique de production standardisée, a conduit à la concentration du pouvoir aux mains de technostructures.

Aujourd'hui, l'accroissement des inégalités au niveau national et mondial, l'émer-

(4) Notamment entre générations avec inversion des flux depuis les années 1970.

(5) Cf. **J. L. Laville**, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Ouvrage collectif, Desclée De Brouwer, 1994

(6) Cf. **B. Eme**, « Insertion et économie solidaire », in **B. Eme, J.L. Laville**, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994.

(7) Cf. **A. Caillé**, « D'une économie politique qui aurait pu être », *La revue du MAUSS*, n° 3, 1994.

(8) Cf. **E. Bidet**, *L'économie sociale*, Editions Le Monde Poche, 1997 et **T. Jeantet**, *L'économie sociale européenne*, CIEM, 1999.

(9) Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives qui regroupe entre autre la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), le GNC (Groupement National de la Coopération), la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)...

(10) Comme **H. Desroche**, *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM, 1983.

(11) Lire **E. Bidet**, *L'économie sociale*, La Découverte, Repères, 1994.

gence d'une nouvelle classe populaire pauvre dans les pays industrialisés, obligent à différencier les demandes en fonction d'un double mouvement : la construction de nouvelles formes de solidarité et de démocratie économiques plus transversales et décentralisées (dans le développement rural et urbain, dans la solidarité internationale...), et l'élargissement des espaces de démocratie et de solidarité dans les organisations d'économie sociale plus anciennes qui mutualisent principalement les classes moyennes.

Mais il semble illusoire d'opposer des solidarités rapprochées et des solidarités élargies, l'importance des liens sociaux interpersonnels et celle des rapports sociaux plus abstraits, le rôle de la démocratie participative et celui de la démocratie représentative, sous peine d'accentuer la segmentation sociale. Seule une articulation entre ces deux processus (12), et une approche complémentaire avec la solidarité obligatoire qui solidarise les groupes sociaux et les pays les plus riches avec les plus pauvres, permettront de construire de nouvelles solidarités économiques ouvertes et globales qui pourront s'opposer à l'extension incontrôlée du capitalisme financier.

Sinon, les formes de solidarité volontaire se déliteront en une économie de survie pour les plus pauvres d'une part, et en une économie de transition pour renouveler les formes capitalistes dans les activités qui émergent et se consolident d'autre part. Alors qu'une certaine assise financière, un poids économique, une influence sur certains secteurs d'activité peuvent permettre d'atténuer la sélectivité du marché et d'élargir l'accès aux biens et services.

quels rôles de régulation ?

Sur les marchés du travail, des biens et services et de l'argent, les organisations d'économie sociale et solidaire sont présentes : 1,7 million de salariés, un Français sur deux couvert par une mutuelle de santé, 50% des automobiles et des habitations assurées par une mutuelle d'assurance, plus de 50% des dépôts dans les banques coopératives... Globalement, leur influence sur l'accessibilité, le prix et la qualité peut être réelle si elles adoptent les mêmes stratégies.

Toutefois, leur émiettement, voire leur concurrence, comme leur tendance à adopter une logique de fonctionnement à court terme peuvent alimenter la déréglementation : ainsi la gestion de temps de travail très partiels par les associations, sans garantie et contrepartie, a contribué à détériorer la situation du marché du travail ; l'externalisation d'activités et la filialisation par des coopératives ou mutuelles ont détruit des solidarités...

A l'inverse, les exemples sont nombreux dans l'optique d'une sécurisation et d'une promotion du travail : les associations professionnalisent leurs postes de travail, de nombreuses coopératives ont eu une attitude offensive sur la réduction du temps de travail, de nombreuses organisations misent sur la formation des jeunes (par les contrats de qualification ou les emplois-jeunes) et des salariés (par la formation interne) pour assurer le renouvellement des effectifs ; en outre la hiérarchie des salaires est le plus souvent plus faible dans l'économie sociale que dans les entreprises concurrentes (avec les *stock options* en moins).

(12) Ainsi l'approche en terme d'économie sociale et solidaire met l'accent sur le continuum entre les deux dimensions dans une optique dynamique (l'économie solidaire pouvant élargir et renouveler l'économie sociale), alors que la distinction entre économie sociale et économie solidaire accentue l'écart entre les deux logiques sans ouvrir les passages (via la professionnalisation notamment) et les articulations (par l'intercoopération) nécessaires.

De plus, de nouvelles formes d'entrepreneuriat collectif cherchent à faciliter l'accès au marché du travail et à sécuriser les conditions de travail des personnes les moins qualifiées :

- les structures d'insertion qui constituent des intermédiaires collectifs, et se substituent partiellement aux réseaux familiaux et relationnels dans la recherche d'emploi ;
- des employeurs collectifs qui mutualisent les compétences et les ressources, à côté des coopératives de travailleurs associés qualifiés qui traditionnellement jouent ce rôle. Ainsi, des groupements d'employeurs, des plates-formes de services et autres associations cherchent à lutter contre l'éclatement du travail dans le temps et l'espace, en agrégeant et professionnalisant des heures de travail, par l'emploi partagé. Par ailleurs naissent aujourd'hui des coopératives d'activité et d'emploi qui tentent de mutualiser les risques individuels des porteurs de projet et de les autonomiser progressivement en lissant leurs revenus et leurs droits sociaux (13).

Sur le marché des biens et services, le rôle des coopératives de consommation fut indéniable dans l'accès à un certain niveau de confort pour les catégories pauvres (ouvrières et paysannes) au début du siècle. La chute de leur influence au début des années 1980 a affaibli le pouvoir des consommateurs alors que les besoins d'information et de maîtrise d'une part, et de commerces de proximité d'autre part, restent importants.

L'accès à la consommation a été soutenu par la bancarisation et l'accès au crédit auxquelles les banques coopératives et mutualistes ont été associées, avec le soutien des pouvoirs publics : pour les agriculteurs par le Crédit Agricole, les artisans et PME par les Banques Populaires, les particuliers par le Crédit Mutuel, pour les coopératives et autres organismes d'économie sociale par le Crédit Coopératif. Par leur politique de proximité, par la création de produits appropriés, puis aujourd'hui par le soutien au financement solidaire, ces banques ont élargi la clientèle bancaire (14). Avec la disparition des prêts bonifiés et l'orientation vers l'universalisme bancaire, encourageant la démutualisation, l'action des banques coopératives sur le prix de l'argent s'amoindrit alors que les sociétaires y sont de plus en plus sensibles, négligeant souvent les autres spécificités.

(13) Cf. l'expérience de Cap-Services à Lyon et le séminaire « Nouvelles formes de coopération, de création d'activités et d'emplois » (Lyon, 24 octobre 2000), organisé par la Confédération Générale des SCOP

(14) Sans toutefois prendre une part active à la lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers ou des créateurs d'entreprise pauvres. Cf. le dossier d'*Economie et Humanisme*, « Épargne solidaire en Europe », n° 352, avril 2000.

De même, le rôle des mutuelles de santé se voit aujourd'hui questionné par la baisse des remboursements de la Sécurité Sociale et la concurrence des sociétés d'assurance lucratives ouverte par la refonte du Code de la Mutualité en 1985. En remboursant une part croissante des dépenses de santé, les mutuelles ne participent-elles pas à la dérégulation du système de santé qui accroît la contribution des usagers et exclut un nombre croissant de malades ? *A contrario*, leurs actions dans la prévention, dans la promotion des médicaments génériques moins chers, le conventionnement avec les professionnels, la gestion directe de services médico-sociaux, leur permet de peser sur le niveau de la qualité et des prix.

Il est ainsi extrêmement difficile d'accorder aux organismes d'économie sociale la place qui leur revient dans les processus de régulation des activités, dans les secteurs où ils interviennent. La pénétration des entreprises lucratives dans les secteurs qui échappaient antérieurement à la concurrence rend moins visible l'in-

Économie solidaire et mondialisation : pour une stratégie globale

Deux phénomènes tendent aujourd'hui à être confondus : la globalisation, et la mondialisation. Le processus de globalisation se rapporte à des données et à des politiques - ou des absences de politiques - économiques. La globalisation renvoie aux politiques et réglementations que l'on met en place pour contrôler, réguler, ou libéraliser la mondialisation des échanges. Elle appelle des arbitrages.

Le phénomène de la mondialisation, tiré principalement par les récentes technologies de communication et par la montée en puissance des investisseurs-actionnaires, est irréversible. Être contre la mondialisation, c'est en ce sens d'abord être contre internet avant d'être contre l'OMC ! Cette mondialisation ne recouvre pas seulement l'explosion des flux de capitaux, de services, de biens, mais encore la propagation de la criminalité, de certaines épidémies, et l'accélération des échanges, plus ou moins inégaux, plus ou moins féconds, entre cultures et civilisations. Elle concerne directement les sociétés, c'est incontournable.

Avant d'évoquer ce que peut être la visée d'une économie de la solidarité à l'échelle internationale, il est bon de rappeler que le commerce, en lui-même, est un acte civilisé, par rapport aux actes de conquête et d'appropriation par la force, dans lesquels toute négociation est exclue ; ce qui aujourd'hui encore est de mise pour l'accès aux ressources énergétiques telles que le pétrole. Du fait de l'opposition des pays arabes, mais aussi de l'Europe, l'énergie n'est pas incorporée dans les négociations OMC.

Le défi actuel est de savoir sur qui et sur quoi veulent agir les tenants de l'économie solidaire :

■ Sur l'ensemble des opérateurs économiques, pour faire évoluer leurs comportements ? L'intégration du " commerce équitable " aux dynamiques d'économie solidaire va en ce sens. Indépendamment de toute règle qui pourrait être définie à l'OMC, des consommateurs achèteront par exemple du café sous label Max Havelaar. Dans cette visée, l'économie dite solidaire infléchit le phénomène de mondialisation. Cela est nécessaire, d'autant plus que ces relations commerciales nouvelles facilitent l'émergence de liens de partenariat solides qui peuvent permettre une action concertée sur des objectifs plus larges, mais à tout le moins insuffisant (1).

■ Sur la définition de règles, précisément, en matière de commerce international, règles qui permettent de voir se généraliser, peu à peu, et sur l'ensemble des services échangés, les " normes " de fait du commerce équitable ? Le " travail " des militants d'une solidarité appliquée à l'économie devient alors bien autant une action de persuasion, voire de pression, pour que les embryons de régulation existants (nouveau Système de Préférences Généralisées de l'Union européenne, mention du respect des normes sociales et environnementales dans le traité instituant l'OMC, par exemple) soient défendus et amplifiés. Cet objectif nettement politique les amène à agir avec d'autres forces sociales, et bien entendu en mettant sur pied des coalitions internationales. Ainsi l'économie solidaire tirera-t-elle parti de la mondialisation pour orienter la globalisation.

Joseph Rocher

*RONGEAD (Réseau d'ONG
sur le commerce, l'environnement,
l'agroalimentaire et le développement)*

(1) Le risque existe très nettement d'une captation et d'un affichage de certains aspects de la déontologie du commerce équitable (meilleure rémunération des producteurs, interdiction du travail des enfants notamment) par des entreprises commerciales lucratives, évacuant tout objectif de transformation du jeu économique mondial.

fluence des organisations d'économie sociale en ne permettant pas de distinguer précisément, hormis en cas de disparition (mais alors trop tard), ce qui relève de leur influence particulière.

Mais il est clair que la société ne pourrait pas attendre de la solidarité volontaire la solution à toutes les inégalités et le remède à tous les dysfonctionnements. Si elle peut aller au-delà des égoïsmes collectifs, seule la solidarité obligatoire peut opérer une redistribution plus large qui touche toutes les catégories sociales. L'histoire a montré que la régulation « collective » est d'autant plus efficace qu'elle s'articule avec la régulation publique. En effet l'intérêt général se nourrit de l'expression des intérêts collectifs mais ne peut pas se réduire à eux ; de même que la démocratie participative peut alimenter la démocratie représentative mais non pas se substituer à elle ; la co-production des politiques publiques par les acteurs sociaux ne peut enlever à l'Etat sa capacité d'arbitrage ; la démocratisation ne saurait se confondre avec la privatisation.

Dans ce sens, le projet de l'économie sociale et solidaire, vu non plus seulement comme un secteur économique, mais comme un mouvement de mobilisation sociale, serait d'œuvrer, par l'exemple, et de revendiquer, par une expression publique, la solidarisation et la démocratisation de la vie économique.

Danièle Demoustier